

ANNEXE I
(articles 1 et 2)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE

CHAPITRE I

TRAVAUX DE RESTAURATION ET DE REDÉVELOPPEMENT DU
COUVENT DE BEAUPORT

SECTION I

DESCRIPTION DU PROJET

1. La ville, dans le cadre de l'application de l'entente de développement culturel 2012-2015, intervenue avec le ministre de la Culture et des Communications versera une contribution financière maximale de 3 500 000 \$ à l'acquéreur du couvent de Beauport aux fins de la réalisation d'un projet de restauration et de redéveloppement de cet immeuble.

SECTION II

ESTIMATION DU COÛT

2. L'estimation du coût du projet décrit à l'article 1 s'élève à la somme maximale de 3 500 000 \$.

Sous-total du chapitre I : 3 500 000 \$

CHAPITRE II

TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR DU COUVENT DE
BEAUPORT ET RÉALISATION DE L'AMÉNAGEMENT DES ESPACES
PUBLICS EXTÉRIEURS DU BÂTIMENT

SECTION I

DESCRIPTION DES TRAVAUX

3. Les travaux consistent à aménager à l'intérieur des locaux au rez-de-chaussée et au demi sous-sol du couvent de Beauport les espaces à des fins publiques, culturelles et communautaires.

4. Les travaux consistent également à réaliser l'aménagement des espaces publics extérieurs autour du couvent de Beauport.

SECTION II

ESTIMATION DU COÛT

5. L'estimation du coût des travaux décrits aux articles 3 et 4 s'élève à la somme de 400 000 \$.

Sous-total du chapitre II : 400 000 \$

TOTAL : 3 900 000 \$

Annexe préparée le 20 mars 2017 par :

Christian Marcon, conseiller
en développement économique
Service du développement économique et des
grands projets